



OSIRE GLACIER (HADOUCHE)

La Maroco-Canadienne, Osire Glacier (Hadouche), est née à Agadir, au Maroc. Avant d'entreprendre une carrière universitaire, elle a consacré plusieurs années à la découverte du monde et des sociétés humaines. Polyglotte, elle a vécu au Maroc, en France, aux États-Unis, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, au Canada et au Népal, et a voyagé dans une vingtaine d'autres pays. L'observation de l'infériorisation des femmes dans ces régions l'a convaincue que les

femmes partagent une condition basée sur les construits sociaux et politique du corps. Actuellement professeure à l'université Athabasca, au Canada, elle est chercheuse spécialisée dans les domaines des genres et de la sexualité, de l'histoire des femmes et des droits de la personne au Maroc. Elle est l'auteur de plusieurs livres, chapitres de livre, articles scientifiques et articles grand public, ainsi que du blog www.etudesmarocaines.com

BIBLIOGRAPHIE

- Le Sexe nié : féminité, masculinité et sexualité au Maroc et à Hollywood*, Montréal, éditions Pleine Lune, 2019 et Casablanca, éditions La Croisée des chemins, 2020.
Féminin, masculin : photos d'affiches publicitaires, Montréal, M. Éditeur, 2019.
Femmes, Islam et Occident, Montréal, éditions Pleine Lune, 2018.
Les Droits humains au Maroc : entre discours et réalité, Casablanca, Tarik, 2015.
Des femmes politiques au Maroc : d'hier à aujourd'hui, Casablanca, Tarik, 2013.

Selon les construits sociopolitiques de la féminité et de la masculinité [au Maroc], le féminin est celui dont le corps n'est pas le sien. Il est corps pour autrui. D'ailleurs, certains hommes n'hésiteront pas à réclamer avec virulence leur droit d'appropriation du corps féminin :

« La femme est un corps fait pour nous les hommes, afin que nous le pétrissions à notre aise, que nous le mangions, buvions et labourions à volonté. Voilà ce qu'est l'homme, en tout temps et en tous lieux. Celui qui vient me dire le contraire, c'est soit qu'il est malade, soit qu'il ne tourne pas rond⁷. »

Dans ce contexte, la question du consentement des femmes ne se pose pas. Le féminin ne peut ni consentir, ni ne pas consentir d'ailleurs. Le masculin initie et le féminin suit. Et cette disponibilité, cette capacité d'épouser les désirs d'autrui et cette aptitude à en faire ses propres désirs sont perçues comme les qualités distinctives d'une féminité rare au Maroc – et ailleurs. Il va sans dire que la féminité qui offre un tel service est hautement érotisée.

Ceci explique que le viol ne se définit pas par le consentement ou l'absence de consentement des femmes. Il se définit plutôt par le cadre dans lequel l'acte sexuel s'exerce. Comme le sexe imposé fait partie intégrante de l'institution du mariage, le viol conjugal n'est pas reconnu *de jure* et *de facto* comme une agression contre les femmes. De surcroît, malgré l'évolution des textes de loi, le viol continue d'être considéré comme une atteinte à la propriété privée d'un homme, et non une atteinte à l'intégrité physique des victimes. En effet, le viol d'une femme vierge ainsi que celui d'une femme mariée sont punis plus sévèrement que les viols des autres femmes⁸. Autrement dit, en violant une vierge ou une femme mariée, le violeur se serait approprié un corps féminin qui est considéré comme la

7. Youssef Fadel, *Un joli chat blanc marche derrière moi*, trad. Philippe Vigreux, Paris, Sindbad, 2014, p. 41.

8. L'article 488 du Code pénal énumère les pénalités pour le cas d'un viol suivi d'une défloration ; en revanche, les articles 494 à 496 de ce même Code établissent le statut particulier des femmes mariées. Voir également la publication de l'Association démocratique des femmes du Maroc, *Les Discriminations à l'égard des femmes dans la législation pénale marocaine*, Casablanca, Le Fennec, 2001, pp. 32-33.

propriété d'un autre homme, en l'occurrence l'époux de la femme mariée ou le père de la jeune vierge, en tout cas celui qui a pour responsabilité de la livrer « intacte » à son futur mari. Ceci explique qu'avant l'abrogation de l'article 475 du Code pénal suite au suicide d'Amina el-Filali⁹, le violeur d'une vierge avait la possibilité d'épouser sa victime s'il ne voulait pas aller en prison. Celui-ci se serait approprié un corps qui n'est pas le sien. Or, tout comme un mobilier ou une propriété privée s'acquiert selon des ententes sociales précises, l'appropriation des corps des femmes est strictement réglementée. Elle se fait dans le cadre de l'institution du mariage d'une part, et celui de la prostitution d'autre part.

En effet, la prostitution fait partie intégrante des mécanismes sociopolitiques de la production de la féminité et de la masculinité. Hélas, des enquêtes quantitatives d'envergure manquent sur le sujet. Toutefois, à en croire les romans, autofictions et autobiographies, un pourcentage significatif d'hommes ont eu leur premier rapport sexuel avec une prostituée¹⁰ et ce, à un âge très jeune. Autrement dit, la prostitution prépare les garçons à devenir des hommes. En achetant du sexe, ils s'approprient un corps féminin et en tirent jouissance. Forts de leur droit de consommateurs, ils exercent le sexe, solo, en tant que propriétaires – et non en tant que partenaires, par exemple. L'appropriation est momentanée. La transaction s'achève. Mais la mentalité d'appropriation demeure.

Ceci explique que les frontières entre conjugalité et prostitution peuvent être parfois floues. D'un côté, la relation entre certains époux se distingue à peine de la prostitution même si le double échange sexuel et économique entre les partenaires a lieu dans un cadre matrimonial¹¹

9. Après avoir été mariée à son violeur à l'âge de quinze ans, Amina el-Filali s'est donné la mort en 2012. Dans Isabelle Mandraud, « Le suicide qui bouleverse la société marocaine », *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/03/24/le-suicide-qui-bouleverse-la-societe-marocaine_1675191_3212.html

10. Plusieurs études ont été consacrées à la prostitution au Maroc, dont Fatima al-Zahra Azruwil, *al-Bagha, aw al-jasad al-mustabah (La Prostitution ou Le Corps permis)*, Dar Bayda, Ifriqiya ac-charq, 2000 ; Nasima Moujoud et Dolorès Pourette, « Traite de femmes migrantes, domesticité et prostitution, à propos de migrations interne et externe », *Cahiers d'études africaines*, pp. 179-180 (2005/3) : 1093-1121 ; Younès Alami *et al.*, « Maroc : le business du sexe », *Le journal-hebdo* n° 196 du 19 au 26 février, 2005.

11. Khalid Lahsika, *Femmes mariées expulsées de leur foyer et mères célibataires, diagnostic rapide et participatif sur des femmes en situation difficile*, Maroc, Centre Batha, 2008, p. 15.

drapé de respectabilité. D'un autre côté, des relations tarifées entre femmes et hommes ont lieu dans le cadre de relations ambivalentes¹². Ces relations ne relèvent pas tout à fait de la prostitution. En plus de durer, elles abritent de réels échanges affectifs entre les partenaires. Toutefois, elles impliquent des dons pécuniaires au masculin contre des services sexuels rendus au féminin. Au final, l'analyse révèle que ces échanges pécuniaires s'inscrivent dans le prolongement de la conjugalité. Or, la confusion entre conjugalité et prostitution provient du fait que, dans l'imaginaire sociopolitique, les personnes avec un sexe féminin accèdent au statut de femme lorsqu'elles peuvent prouver, par l'épreuve du viol nuptial, leur aptitude à subordonner leur sexualité et leur corps aux désirs et besoins de l'autre – un peu comme le font les prostituées.

Le viol nuptial marque le passage à la féminité.

Le Sexe nié : féminité, masculinité et sexualité au Maroc,
Montréal, éditions Pleine Lune, 2019, pp. 70-73
& Casablanca, éditions La Croisée des chemins, 2020, pp. 64-66.

*

La stéréotypisation des sexes véhiculée par le discours publicitaire [à Montréal] a un impact négatif sur la personne humaine en général, mais plus particulièrement sur les femmes. Comme celles-ci se voient réduites à un corps pour autrui, leur corps devient un site de contrôle, de surveillance, d'oppression, d'exploitation, et donc d'aliénation. Rappelons à ce propos que l'espace public est saturé d'images où trône un corps féminin uniformisé, à savoir un corps juvénile, décharné, sexy et de type caucasien. Rappelons également que les chercheur.euses estiment qu'on est exposé à une fréquence de mille cinq cents à deux mille cinq cents images par jour. C'est dire que la publicité est un outil

12. Mériam Cheikh, « Échanges sexuels monétarisés, femmes et féminités au Maroc : une autonomie ambivalente », *Autrepart* 49 (2009/1) : pp. 173-188. DOI : 10.3917/autr.049.0173 ; Cheikh, « Les filles qui sortent, les filles qui se font : attitudes transgressives pour conduites exemplaires », in *Marges, normes et éthique, marges et marginalités au Maroc*, dir. Céline Aufauvre, Karine Bennafla et Montserrat Emperador-Badimon, Paris, L'Harmattan, 2011, pp. 36-37.

de propagande puissant. En tant que telle, tout en faisant vendre des produits, elle participe à l'élaboration des normes sociales corporelles de beauté. De ce fait, elle transmet aux femmes l'image du corps féminin qu'elles sont censées incarner¹³. Le message est clair. Mesdames, il faut faire de son corps son projet principal de vie. De la tête aux pieds, des cheveux aux orteils, chaque partie corporelle doit subir un processus de transformation et d'entretien méticuleux. En fait, c'est le travail opéré par les femmes qui transforme le corps biologique en corps féminin. En d'autres termes, ce qui est considéré comme féminin, c'est ultimement l'ensemble des efforts déployés par les femmes pour rendre leur corps ornemental ; c'est toute la peine qu'elles se donnent, et parfois la violence qu'elles se font, pour plaire ; c'est cette vulnérabilité vis-à-vis de l'autre ; c'est cette perméabilité au regard de l'autre et cette pénétrabilité par lui qui – bien entendu – doivent être tout à fait discernables. De même, ce qui est considéré comme sexy, c'est au final l'ensemble des heures visiblement déployées sur le corps pour séduire, pour exister dans le regard de l'autre et pour être défini par son appréciation ou sa désapprobation.

Pourtant, ce travail de transformation et d'entretien du corps que les femmes sont appelées à faire est chronophage. Dit plus explicitement, il ne peut se réaliser qu'au détriment des autres projets personnels et professionnels des femmes, qu'ils soient artistiques, athlétiques, intellectuels, militants ou autres. Dans ce sens, Naomi Wolf a raison de souligner que le mythe de la beauté est devenu contraignant et oppressif au moment précis où les femmes ont accédé massivement à l'éducation et au marché du travail, c'est-à-dire quand elles ont réussi à déstabiliser les structures du pouvoir patriarcal traditionnel¹⁴. D'ailleurs, de nombreux chercheur.euses¹⁵ ont à la fois montré et décrié l'impact des normes corporelles de beauté sur les performances scolaires, athlétiques ou professionnelles des femmes dans le Québec d'aujourd'hui.

13. Francine Descarries, « La publicité sexiste, mise en scène de l'inégalité et des stéréotypes du féminin », *Canadian Woman Studies*, vol. 25, n° 3-4, 2006, p. 101.

14. Naomi Wolf, *Quand la beauté fait mal*, traduit et adapté de l'anglais (États-Unis) par Michèle Garène, Paris, First, 1991, p. 2.

15. Voir entre autres Pierrette Bouchard, « De nouveaux freins à l'émancipation des filles au Québec et ailleurs », <http://sisyphe.org/spip.php?article1333>

Il est à noter par ailleurs que, malgré les efforts déployés par les femmes pour correspondre à cet idéal de beauté, il s'agit souvent de peines perdues. L'imagerie publicitaire charge les femmes d'une mission impossible à accomplir à plusieurs égards. D'abord, les normes de maigreur en vigueur sont inatteignables pour la majorité écrasante des femmes. Par exemple, l'affiche [publicitaire que j'ai intitulée] « sous-alimentée »¹⁶ met en scène un modèle efflanqué. Or, pour le peu que l'on s'y connaisse en traitement de l'image, on a vite fait de déceler que ce corps féminin n'existe pas. Dernière technologie à la rescousse, le cou a été étiré, les cuisses rallongées, la taille resserrée et le ventre aplati. De plus, la peau a été débarrassée de ses imperfections, voire de ses pores. Toutefois, si la femme du cliché n'est pas réelle, il n'en demeure pas moins qu'elle s'impose à toutes, bon gré mal gré, comme le modèle de beauté à imiter. En d'autres mots, même si les normes de beauté véhiculées par le discours publicitaire sont illusoire, elles sont prescriptives. Mesdames, il faut savoir se contrôler et se surveiller ! Désormais, l'œil doté du pouvoir objectifiant passe à l'intérieur de soi, et ce, à son insu. Aussi tout écart, somme toute inéluctable, par rapport au corps idéalisé renvoie aux femmes le constat de leur échec, c'est-à-dire de ce qui semble être leur manque de volonté et de discipline¹⁷. Autrement dit, avec ce déplacement de perspective, cet écart ne passe pas pour ce qu'il est, à savoir un construit structurel oppressant, mais il est plutôt présenté comme un problème individuel, celui de chaque femme. Dans ce contexte, il n'est pas exagéré d'affirmer que les femmes portent la croix de la schizophrénie du marché, soit à la fois son étalage démesuré de la bonne chère et son spectacle omniprésent de modèles féminins squelettiques... quoiqu'il ne faille pas désespérer pour autant. L'ingénieux marché a des solutions pour tout : programmes de mise en forme personnalisés, produits diététiques, régimes amincissants, pilules coupe-faim, et en dernier recours liposuction, abdominoplastie et autres chirurgies esthétiques.

Parallèlement à la mission impossible de maigreur, le discours publicitaire charge les femmes de l'obligation tout aussi impossible de

16. P. 70, extrait du livre cité.

17. Parmi d'autres, Francine Saillant et Léa Clermont-Dion livrent des témoignages sur ce sujet, dans respectivement *Au cœur de la baleine, obésité et transformation*, Montréal, éditions du Remue-Ménage, 1994 et *La revanche des moches, face à cette industrie aliénante : tout le monde est moche !* Montréal, VLB Éditeur, 2014.

rester indéfiniment jeunes. Or, les critères définissant la jeunesse portent tous sur le corps. En d'autres mots, il n'est pas question ici d'un regard rebelle sur le monde environnant, ni d'un esprit critique à l'encontre des structures traditionnelles inopérantes, ni de projets innovateurs renouvelant les pratiques passées par d'autres, plus adéquates. Il s'agit plutôt d'un corps figé dans le temps, plus précisément dans l'adolescence et le début de la vingtaine. Dans ce contexte, les rides, les cernes, les rugosités, la cellulite, les bourrelets et les protubérances, les poils et les cheveux gris sont proscrits. Au-delà de ces marques physiques du passage du temps, c'est la maturité des femmes, avec ses corollaires l'expérience de vie et l'affirmation de soi, qui est niée. Ainsi, le cliché [que j'ai] intitulé « infantilisée »¹⁸ pointe la caractéristique adulée dans un corps féminin par le discours publicitaire, à savoir un port du corps infantile. Certes, cette publicité cible une clientèle féminine jeune. Toutefois, la juxtaposition de cette représentation avec celle des adolescents masculins fait ressortir toute la juvénilisation, voire l'infantilisation qui pèsent sur le corps féminin. Comme il est impossible d'arrêter le temps, cette obligation du paraître jeune signifie tout bonnement que les femmes ont une date de péremption. Quand leur corps a perdu sa fraîcheur, elles sont considérées comme périmées.

Féminin, masculin : photos d'affiches publicitaires,
Montréal, M.Éditeur, 2019, pp. 61-64.

*

Avec les attentats terroristes de septembre 2001, les personnes nées dans les pays musulmans sont devenues suspectes sur la scène internationale. De plus, au fil de la décennie, des événements hautement médiatisés ont achevé de réduire ces dernières, tous acteurs confondus, à un groupe monolithique, rétrograde et hostile au principe de l'égalité des sexes dans les imaginaires collectifs. Rappelons-en quelques-uns. En 2003, l'avocat retraité Seyd Mumtaz Ali a fondé l'Islamic Institute of Civil Justice (Institut islamique de la justice civile) dans le but d'offrir des services

18. P. 69, extrait du livre cité.

d'arbitrage familial selon la charia (loi islamique) aux musulmans de l'Ontario. Une année plus tard, le Conseil musulman de Montréal contemplait l'idée d'établir un Conseil de la charia au Québec, qui aurait compétence exclusivement en affaires familiales. Étant incompatible avec la Charte canadienne des droits et libertés, l'instauration éventuelle de la charia et des tribunaux islamiques au Canada en général, et au Québec en particulier, a vivement interpellé le public, y compris les membres de la diaspora musulmane, tels que Homa Arjomand, travailleuse sociale iranienne auprès des femmes battues. Précisons ici qu'en plus de légitimer des atteintes à l'intégrité physique des citoyens avec des pratiques faisant partie du système pénal de certains régimes obscurantistes – flagellation, lapidation et exécutions sommaires –, la loi islamique abrite de sérieuses discriminations envers les femmes, dont la polygamie, la répudiation, des inégalités face au divorce et les inégalités dans l'héritage.

En parallèle à cette tentative aboutissant à la délégitimation des droits et libertés garanties par la Charte canadienne aux membres vulnérables de la diaspora musulmane, des demandes d'ajustement pour motifs religieux, qui concernent dans leur quasi-totalité le corps féminin, font les manchettes des journaux. Entre autres, en 2006, à l'école secondaire Antoine-Brossard, trois élèves de confession musulmane ont demandé à leurs responsables de passer leur examen final du cours obligatoire de natation dans une piscine supervisée par du personnel féminin, et soustraite à tout regard masculin. En février 2007, une joueuse de onze ans a refusé d'enlever son hijab lors d'un tournoi de soccer à Laval malgré les motifs de sécurité invoqués par son entraîneur. La même année, cinq jeunes filles ont refusé d'enlever leur hijab, porté sous leur casque protecteur, lors d'un tournoi provincial de taekwondo.

Indéniablement, pour un vivre-ensemble harmonieux, certains membres de la diaspora musulmane pourraient faire preuve d'un tant soit peu de discrétion dans leur société d'accueil. Cependant, les récits impliquant les personnes nées dans les pays musulmans sont problématiques au moins de deux points de vue. S'appuyant sur des cas controversés, les débats ont tendance à mettre en jeu deux identités que tout semble opposer. D'un côté, il y a *eux*, l'Islam, l'obscurantisme ; et de l'autre, *nous*, l'Occident, la démocratie ; bien entendu, la ligne visible de démarcation, ce sont les femmes, et plus précisément le corps féminin qui est, dépendamment des

identités, soit à voiler, soit à révéler. En témoignent, par exemple, certains discours suscités par la Charte de la laïcité de 2013. Inévitablement, dans le contexte de ces construits identitaires antagonistes, la question de l'intégration des personnes provenant des pays musulmans au Québec se pose avec acuité.

Ce livre a pour but de montrer que le *label* « musulmans » abrite des identités plurielles, allant d'athées à des individus qui ont choisi une spiritualité qui ne se rattache à aucune tradition religieuse, en passant par des personnes croyantes et tolérantes. En fait, est considéré musulman tout être né au sein d'une famille ou dans un pays musulman. C'est dire l'envergure de la stéréotypisation. Résultat, ces généralisations tendent à occulter les voix progressistes au sein de ces pays et diasporas, à savoir l'intelligentsia, les activistes, les réformistes et les personnes ordinaires qui militent pour la démocratie, les droits humains et le principe de l'égalité des sexes. Or, la visibilité de ces voix contribuerait à rassembler les soi-disant identités antagonistes de la société québécoise autour de valeurs communes.

Femmes, Islam et Occident,
Montréal, éditions Pleine Lune, 2018, pp. 11-14.